

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Décembre 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/11

OBJET : Sectorisation de Montry au futur collège de Saint-Germain-sur-Morin.

- Canton : Crécy-la-Chapelle.

RÉSUMÉ : Le Conseil général a décidé, sous réserve de l'acceptation des communes, de retenir le principe de construction d'un collège à Saint-Germain-sur-Morin en y sectorisant les communes de Saint-Germain-sur-Morin, Couilly-Pont-aux-Dames et Coutevroult, actuellement sectorisées au collège Mon Plaisir Crécy-la-Chapelle. Cette sectorisation a été votée par l'Assemblée départementale lors de la séance du 14 décembre 2007. En 2008, la Mairie de Montry a informé le Conseil général de son souhait de voir sa commune faire également partie du secteur de recrutement du futur collège de Saint-Germain-sur-Morin. Actuellement le collège de secteur de Montry est le collège Louis Braille à Esbly. De par la situation géographique de Montry par rapport à Saint-Germain-sur-Morin, et compte tenu des prévisions d'évolution des effectifs de collégiens du collège Louis Braille de Esbly, qui montrent que l'établissement devrait avoir atteint sa pleine capacité à la rentrée scolaire 2013, il est proposé d'accéder favorablement à cette demande.

Au regard des prévisions d'évolution des effectifs de collégiens du collège Mon Plaisir de Crécy-la-Chapelle, qui faisaient apparaître un problème de sureffectif, dans les années à venir, le Conseil général a dû envisager de modifier le périmètre de recrutement de ce collège afin d'en alléger les effectifs.

Les capacités d'accueil des collèges du secteur ne permettant pas d'accueillir des élèves supplémentaires, le Conseil général a décidé, sur proposition du Maire de Saint-Germain-sur-Morin, le principe de la construction d'un nouveau collège, à Saint-Germain-sur-Morin, afin d'y sectoriser les communes de Saint-Germain-sur-Morin, Couilly-Pont-aux-Dames et Coutevroult, actuellement sectorisées au collège Mon Plaisir de Crécy-la-Chapelle. Le futur collège, de type industrialisé, devrait offrir une capacité d'accueil de 600 places.

La Mairie de Montry, dont la commune est actuellement sectorisée au collège Louis Braille de Esbly a demandé au Conseil général de voir sa commune faire partie du secteur de recrutement du futur collège de Saint-Germain-sur-Morin.

Au regard des prévisions d'effectifs, le futur collège aurait suffisamment de places disponibles pour accueillir les collégiens de Montry.

Cette modification de sectorisation impacterait favorablement les effectifs du collège Louis Braille de Esbly dont la pleine capacité devrait être atteinte à la rentrée 2013.

De plus, les communes de Saint-Germain-sur-Morin et Montry sont limitrophes, ce serait donc un avantage en termes de déplacement pour les élèves.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale a examiné cette proposition le 7 décembre 2009 et émis un avis favorable.

Je vous propose donc d'approuver le projet de sectorisation de la commune de Montry au futur collège de Saint-Germain-sur-Morin, dès son ouverture, prévue à la rentrée scolaire 2011.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/11 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteur : MME DELESSARD
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Séance du 18 Décembre 2009

OBJET : Sectorisation de Montry au futur collège de Saint-Germain-sur-Morin.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu l'avis favorable du CDEN du 7 décembre 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

DECIDE

de modifier la sectorisation du futur collège de Saint-Germain-sur-Morin, votée en décembre 2007, en y incluant la commune de Montry, à compter de la rentrée scolaire 2011.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

